CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 Décembre 2015

DELIBERATION N° 2015-018

Prévision d'exécution du budget 2015 et budget 2016

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu le rapport de présentation et ses annexes,

Le Conseil d'Administration :

- approuve la prévision d'exécution du budget 2015 de l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var ;

- approuve le budget 2016 présenté par enveloppes au sens du décret GBCP et arrête celles-ci à :
  - 24 222 K€ pour le fonctionnement (compte 6 hors 64 et 63),
  - 2 622 K€ pour les charges de personnel (compte 64 et 63),
  - 100 K€ pour l'investissement,
  - 1 600 K€ pour le remboursement des dettes financières (compte 164).

- autorise le directeur général à contracter auprès d'un ou de plusieurs établissements bancaires un emprunt d'un montant maximal de seize millions d'euros.

- autorise le directeur général à souscrire auprès d'un ou de plusieurs établissements bancaires une ligne de trésorerie d'un montant maximal de trois millions d'euros.

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

- charge le directeur général et l'agent comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Vu et approuvé,

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Adolphe COLRAT